

APERÇU DU FNB

Lysander Funds Limited

Lysander-Slater Preferred Share *ActivETF*

PR

24 juillet 2018

Ce document contient des renseignements essentiels sur le Lysander-Slater Preferred Share *ActivETF*. Vous trouverez plus de détails dans le prospectus de ce fonds négocié en bourse (FNB). Pour en obtenir un exemplaire, communiquez avec votre représentant ou avec Lysander Funds Limited au 1 877 308-6979 ou visitez le site www.lysanderfunds.com.

Avant d'investir dans un FNB, vous devriez évaluer s'il cadre avec vos autres investissements et respecte votre tolérance au risque.

Bref aperçu

Date de création du FNB :	10 août 2015	Gestionnaire du fonds :	Lysander Funds Limited
Valeur totale au 30 juin 2018 :	112 558 469,26 \$	Gestionnaire de portefeuille :	Slater Asset Management Inc.
Ratio des frais de gestion (RFG) :	1,03 %	Distributions :	Chaque mois (revenu net et/ou remboursement du capital) et en décembre (gains en capital nets)

Information sur les opérations (12 mois se terminant le 30 juin 2018)

Symbole boursier :	PR	Volume quotidien moyen :	28 742 parts
Bourse :	Bourse de Toronto (TSX)	Nombre de jours de négociation :	250 sur 250 jours de bourse
Monnaie :	Dollars canadiens		

Information sur l'établissement du prix (12 mois se terminant le 30 juin 2018)

Cours du marché :	De 10,36 \$ à 10,97 \$
Valeur liquidative :	De 10,36 \$ à 10,96 \$
Écart acheteur-vendeur moyen :	0,4 %

Dans quoi le FNB investit-il?

Le FNB cherche à produire un revenu et à préserver le capital des investisseurs en investissant principalement dans des actions privilégiées d'entités canadiennes cotées à une bourse de valeurs canadienne. Le FNB peut détenir jusqu'à 30 % de son actif, au moment de l'achat, dans des titres d'émetteurs situés en dehors du Canada.

Les graphiques ci-dessous donnent un aperçu des placements du FNB au 30 juin 2018. Ces placements changeront au fil du temps.

Dix principaux placements (au 30 juin 2018)

1.	Banque Royale du Canada, actions priv., div. non cum., taux rajusté tous les cinq ans,	5,4 %
2.	Financière Sun Life inc., priv., cat. A, div. non cum., taux rajusté, série 12R	4,9 %
3.	Emera Inc., priv., prem. rang, div. cum., taux rajusté, série C	4,2 %
4.	Corporation Financière Power, priv., prem. rang, div. non cum., 6 %, série I	3,7 %
5.	Dollars canadiens	3,6 %
6.	Fairfax Financial Holdings Ltd., actions priv., div. cum, taux rajusté tous les 5 ans, série C	3,2 %
7.	Canadian Utilities Ltd., priv., second rang, div. cum., rachetables, série Y	3,1 %
8.	Industrielle Alliance, Ass. et serv. fin., priv., cat. A, div. non cum., 4,30 %, 5 ans, série G	2,9 %
9.	George Weston limitée, priv., série I	2,5 %
10.	TransCanada Corp. priv., prem rang, div. cum., rachetables, série 5	2,3 %

Répartition des placements (au 30 juin 2018)

Trésorerie et équivalents de trésorerie	3,6 %
Produits de consommation discrétionnaire	0,1 %
Produits de consommation courante	2,7 %
Énergie	12,9 %
Services financiers	53,1 %
Autres actifs moins les passifs	-0,5 %
Immobilier	1,8 %
Services de télécommunications	2,4 %
Services publics	23,9 %
Total :	100,00 %

Pourcentage total des dix principaux placements :	35,8 %
Nombre total de placements :	126

À l'usage des courtiers : CUSIP 552374100

Quels sont les risques associés à ce FNB?

La valeur du FNB peut augmenter ou diminuer. Vous pourriez perdre de l'argent.

Une façon d'évaluer les risques associés à un FNB est de regarder les variations de son rendement, ce qui s'appelle la « volatilité ».

En général, le rendement des FNB très volatils varie beaucoup. Ces FNB peuvent perdre de l'argent mais aussi avoir un rendement élevé. Le rendement des FNB peu volatils varie moins et est généralement plus faible. Ces FNB risquent moins de perdre de l'argent.

Niveau de risque

Lysander Funds Limited estime que la volatilité de ce FNB est faible à moyen.

Ce niveau est établi d'après la variation du rendement du FNB d'une année à l'autre. Il n'indique pas la volatilité future du FNB et peut changer avec le temps. Un FNB dont le niveau de risque est faible peut quand même perdre de l'argent.

Faible	Faible à moyen	Moyen	Moyen à élevé	Élevé
--------	-------------------	-------	------------------	-------

Pour en savoir davantage sur le niveau de risque et les facteurs de risque qui peuvent influencer sur le rendement du FNB, consultez la rubrique Facteurs de risque dans le prospectus du FNB.

Aucune garantie

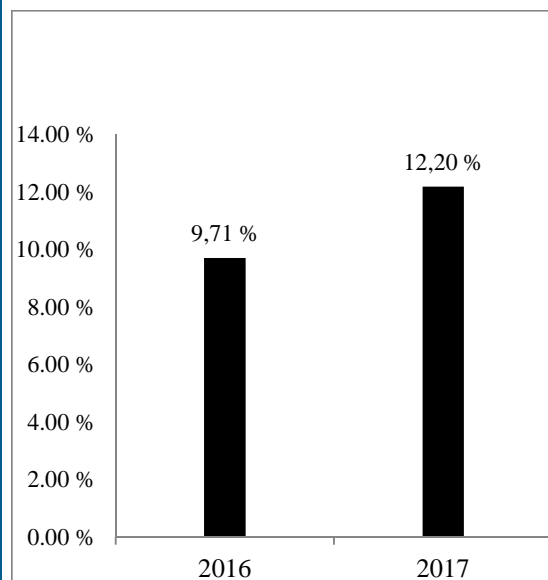
Ce FNB n'offre aucune garantie. Vous pourriez ne pas récupérer le montant investi.

Quel a été le rendement du FNB?

Cette section vous indique le rendement des parts du FNB au cours des 2 dernières années civiles. Les frais du fonds ont été déduits du rendement exprimé¹. Ils réduisent le rendement du FNB.

Rendements annuels

Ce graphique vous indique le rendement des parts du FNB au cours des 2 dernières années civiles. La valeur du FNB n'a pas diminué pendant ces 2 années. Les rendements indiqués et leur variation annuelle peuvent vous aider à évaluer les risques associés à ce FNB dans le passé mais ils ne vous indiquent pas quel sera son rendement futur.

**Meilleur et pire rendement sur trois mois**

Ce tableau indique le meilleur et le pire rendement des parts du FNB sur 3 mois au cours des 2 dernières années civiles. Ces rendements pourraient augmenter ou diminuer. Tenez compte de la perte que vous seriez en mesure d'assumer sur une courte période.

	Rendement	3 mois se terminant	Si vous aviez investi 1 000 \$ dans le FNB au début de cette période
Meilleur rendement	7,77 %	Le 28 février 2017	Votre placement augmenterait à 1 077,70 \$.
Pire rendement	-7,92 %	Le 29 février 2016	Votre placement chuterait à 920,80 \$.

Rendement moyen

Depuis la création du FNB, ses parts ont généré un rendement annuel composé de 6,55 %, ce qui signifie que si vous aviez investi 1 000 \$ dans le

¹ Les rendements sont calculés en fonction de la valeur liquidative du FNB.

FNB à sa création, votre placement vaudrait aujourd'hui 1 201,38 \$.

Négociation des parts de FNB

Les FNB détiennent un ensemble de placements, comme le font les organismes de placement collectif (souvent appelés fonds communs de placement) mais leurs parts se négocient à la bourse, comme des actions. Voici quelques points à retenir lorsque vous négociez des parts de FNB :

Établissement du prix

Les parts de FNB ont deux types de prix : le cours du marché et la valeur liquidative.

Cours du marché

Les parts de FNB sont achetées et vendues en bourse au cours du marché, lequel peut varier tout au long du jour de bourse. Des facteurs comme l'offre, la demande et les variations de valeur des placements du FNB peuvent changer le cours du marché.

Vous pouvez obtenir les cours affichés en tout temps durant le jour de bourse. La cote vous indique le cours acheteur et le cours vendeur.

Le cours acheteur est le cours le plus élevé qu'un acheteur accepte de payer si vous souhaitez vendre vos parts. Le cours vendeur est le cours le plus bas auquel un vendeur accepte de vendre des parts si vous voulez en acheter. La différence entre ces cours est appelée « écart acheteur-vendeur ».

En général, plus cet écart est petit, plus le FNB est liquide. Cela signifie qu'il est plus probable que vous obteniez le prix que vous espérez.

Valeur liquidative

Comme les organismes de placement collectif, les FNB ont une valeur liquidative qui est calculée après la fin de chaque jour de bourse et qui correspond à la valeur des placements du FNB à ce moment précis.

La valeur liquidative sert à calculer l'information financière communiquée, comme les rendements présentés dans ce document.

Ordres

Une opération s'effectue principalement de deux manières : par un ordre au marché ou par un ordre à cours limité. Un ordre au marché vous permet d'acheter ou de vendre des parts au cours du marché. Un ordre à cours limité vous permet de fixer le prix auquel vous acceptez d'acheter ou de vendre des parts.

Moment de l'opération

En général, le cours du marché fluctue davantage vers le début et la fin du jour de bourse. Il est donc préférable de passer un ordre à cours limité ou d'exécuter l'opération à un autre moment.

À qui le FNB est-il destiné?

Aux investisseurs qui :

- souhaitent obtenir un revenu et préserver le capital;
- cherchent à obtenir une exposition aux actions privilégiées canadiennes;
- peuvent tolérer un niveau de risque faible à moyen pour leurs placements.

Un mot sur la fiscalité

En général, vous devez payer de l'impôt sur l'argent que vous rapporte un FNB. Le montant à payer varie en fonction des lois fiscales de votre lieu de résidence et selon que vous détenez ou non le FNB dans un régime enregistré, comme un régime enregistré d'épargne-retraite ou un compte d'épargne libre d'impôt.

Rappelez-vous que si vous détenez votre FNB dans un compte non enregistré, les distributions du FNB s'ajoutent à votre revenu imposable, qu'elles soient versées en argent ou réinvesties.

Combien cela coûte-t-il?

Cette section présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter, posséder et vendre des parts du FNB. Les frais (y compris les commissions de suivi) peuvent varier d'un FNB à l'autre. Des commissions élevées peuvent inciter les représentants à recommander un placement plutôt qu'un autre. Informez-vous sur les FNB et les placements plus économiques qui pourraient vous convenir.

1. **Courtages** – Il se pourrait que vous ayez à payer une commission chaque fois que vous achetez ou vendez des parts du FNB. Les commissions peuvent varier selon le cabinet de courtage. Certains offrent des FNB sans commission ou exigent un investissement minimal.
2. **Frais du FNB** – Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant des conséquences pour vous, car ils réduisent le rendement du FNB. Au 31 décembre 2017, les frais du FNB s'élevaient à 1,50 % de sa valeur, ce qui correspond à 15,00 \$ sur chaque tranche de 1 000 \$ investie.

	Taux annuel (en % de la valeur du FNB)
Ratio des frais de gestion (RFG) Il s'agit du total des frais de gestion et des frais d'exploitation du FNB.	1,03 %
Ratio des frais d'opérations (RFO) Il s'agit des frais de transactions du FNB.	0,47 %
Frais du FNB	1,50 %

3. **Commission de suivi** – La commission de suivi est versée tant que vous possédez des parts du FNB. Elle couvre les services et les conseils que votre représentant et sa société vous fournissent. Ce FNB ne facture pas de commission de suivi.

Et si je change d'idée?

En vertu des lois sur les valeurs mobilières de certaines provinces et certains territoires, vous avez le droit d'annuler votre souscription ou acquisition dans les 48 heures suivant la réception de sa confirmation.

Dans certaines provinces et certains territoires, vous avez également le droit de demander la nullité d'une souscription ou d'une acquisition ou de poursuivre en dommages-intérêts si le prospectus, l'aperçu du FNB ou les états financiers contiennent de l'information fautive ou trompeuse. Vous devez agir dans les délais prescrits par la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire.

Pour de plus amples renseignements, reportez-vous à la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire, ou consultez un avocat.

Renseignements

Pour obtenir un exemplaire du prospectus et d'autres documents d'information du FNB, communiquez avec Lysander Funds Limited ou avec votre représentant. Ces documents et l'aperçu du FNB constituent les documents légaux du FNB.

Lysander Funds Limited

100 York Boulevard, Suite 501
Richmond Hill (Ontario) L4B 1J8

Téléphone : 1 416 640-4275 Site Web : www.lysanderfunds.com
Sans frais : 1 877 308-6979